Décision du Président n° 03-2025
relative à *la conclusion d'un marché passé selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence du code de la commande publique*
pour
ACCES AUX RESSOURCES DOCUMENTAIRES
ET A L'ASSISTANCE JURIDIQUE
EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Président du Centre de Gestion,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2122-8,

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n°143_DE_19112020 du Conseil d'Administration réuni le 19 novembre 2020, reçue en Préfecture des Pyrénées-Orientales le 24 novembre 2020 ;

Vu les demandes de devis effectuées auprès des sociétés EDITIONS WEKA (93200 SAINT DENIS), SVP (92270 BOIS-COLOMBES), BERGER-LEVRAULT (92100 BOULOGNE BILLANCOURT) et LE-FEBVRE / DALLOZ (92072 PARIS LA DEFENSE) concernant l'accès à ses ressources documentaires et à son assistance juridique ;

Vu le devis établis par les Sociétés Editions WEKA et BERGER-LEVRAULT ;

Considérant qu'un marché public de service doit être conclu pour permettre aux agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales d'accéder à des ressources documentaires en matière de ressources humaines notamment et à une assistance juridique en sollicitations illimitées dans le cadre de l'exercice de leurs missions ;

Considérant la possibilité de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000,00 euros hors taxes ;

Considérant que l'offre reçue par la Société Editions WEKA (93 200 SAINT DENIS) pour un montant de 8 270,23 € HT soit 9 222,09 € TTC pour une année civile répond de manière très satisfaisante aux besoins du CDG66 dans son besoin d'accompagnement expert ;

DECIDE

Article 1er : Un marché de service pour permettre l'accès à des ressources documentaires en matière de ressources humaines notamment et à une assistance juridique personnalisée est attribué à la Société Editions WEKA (93 200 SAINT DENIS) pour un montant de 8 270,23 € HT soit 9 222,09 € TTC pour une année civile.

Article 2 : Les crédits sont ouverts au budget du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées Orientales, au chapitre 011.

Article 3 : Le marché est rattaché à un ensemble homogène de services.

A Perpignan, le 27 MARS 2025

Le Président
Robert GARRABE

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20250327-DEC03-2025-AR
Date de télétransmission : 28/03/2025
Date de réception préfecture : 28/03/2025